043-214300121-20251017-2025\_DM\_038-DE Regu le 30/10/2025

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire

Commune d'Aurec sur Loire

EXTRAIT DU REGISTRE

## DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DECISION DU MAIRE N°: 2025\_DM\_038** 

**OBJET :** Clôture de la régie de recettes de la salle du Camping de la commune d'Aurec sur Loire

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu (3) l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu (4) l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ; Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 7,

Considérant qu'il n'y a aucune écriture sur cette régie imputée au budget du camping 01202 depuis 5 ans,

Considérant la demande du comptable public en date du 27/06/2025,

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 17/10/2025,

## **DECIDONS:**

**Article 1 :** Il est mis fin à la régie de recettes de la salle du Camping (budget camping) de la commune d'Aurec sur Loire à compter du 17/10/2025 ainsi qu'à tous les arrêtés de nominations y afférents.

Article 2 : Le Maire de la Ville d'Aurec sur Loire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 17 octobre 2025

Auteur: Claude VIAL - Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le sile de le

Tairie : 1e 30/10/2025